



CALCULER APPROXIMATIVEMENT PENSION DE REVERSION

Par **zenobie**, le **06/08/2014** à **16:50**

MON MARI EST DECEDE LE (5 AOUT je vais faire ma demande de pension de reversion. JE TOUCHE 290 EUROS DE LA RSI LUI TOUCHAIT 1400 EUROS REGIME GENERAL PROBTP IRNEO ET IRCANTEC VAIS JE POUVOIR M'EN SORTIR EST CE POSSIBLE DE CALCULER APPROXIMATIVEMENT CE QUE JE VAIS TOUCHER MERCI

Par **Conseiller PROBTP**, le **07/08/2014** à **12:58**

Bonjour Zenobie,

Vous retrouverez toutes les informations sur la pension de réversion de PRO BTP ici : http://www.probtp.com/probtp/web/node1_9779/mon-conjoint-est-decede-ai-je-droit-a-une-pension-de-reversion.

Pour une réponse personnalisée, je vous conseille de contacter votre direction régionale (coordonnées sur www.probtp.com/contacts).

Bien sincèrement,
Sébastien Paturel, conseiller PRO BTP